

Communiqué de presse

La Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales échange sur les mesures pour atténuer l'impact social lié au Covid

Berne, le 24 novembre 2020 – Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS ont mené un échange sur les conséquences sociales liées à la pandémie de coronavirus. Ils soutiennent les mesures prises par le Conseil fédéral pour atténuer les situations d'urgence immédiates. En outre, ils suggèrent que la Confédération et les cantons lancent des projets communs visant à aider les personnes concernées à conserver leur emploi à plus long terme ou à réintégrer le marché du travail après avoir perdu leur emploi. Ainsi, la CDAS propose notamment d'intensifier le conseil dans les Offices régionaux de placement (ORP) et de le cibler davantage sur les exigences de certains groupes de personnes.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales estime, qu'à plus long terme, les conséquences liées à la pandémie de coronavirus auront un impact sur le nombre de personnes qui seront au bénéfice de l'aide sociale et donc aussi sur les coûts de cette dernière. Il est vrai qu'une augmentation des demandes n'a pas été observée jusqu'à présent, grâce notamment aux mesures de soutien prises par la Confédération et par les cantons (indemnité de chômage partiel, aides financières). Toutefois, le taux de chômage a déjà atteint 3,2 % au cours des derniers mois. Au mois d'octobre, quelque 47 000 personnes de plus étaient enregistrées aux ORP par rapport au même mois de l'année précédente. Certaines d'entre elles auront probablement du mal à retrouver du travail en raison de la situation économique tendue et devront peut-être avoir recours à l'aide sociale lorsque la période de chômage se terminera. La situation économique difficile touche aussi de nombreuses personnes exerçant une activité lucrative indépendante qui n'obtiennent que peu (ou pas assez) de mandats.

Afin de freiner cette évolution, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales sont d'avis qu'il est important d'intensifier le conseil dans les ORP au début du chômage. Il faut en outre offrir des conseils spécifiques aux personnes avec un risque élevé de rester au chômage à long terme et aux personnes exerçant une activité indépendante, afin de faciliter leur réintégration sur le marché du travail. Au cours des prochains mois, la CDAS présentera ces demandes aux partenaires de la Confédération et à d'autres conférences intercantionales. Cet échange est prévu dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle CII. Cet organe est composé de tous les acteurs compétents en matière d'insertion professionnelle.

La CDAS plaide aussi en faveur d'un renforcement des activités et des moyens financiers au sein de la Plateforme nationale de lutte contre la pauvreté.

Exception temporaire pour les personnes provenant d'États tiers

La pandémie de Covid-19 oblige de plus en plus de personnes étrangères à s'inscrire à l'aide sociale. Conformément à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), l'autorisation de séjour pour les personnes provenant d'États tiers est liée à leur indépendance économique. La dépendance de l'aide sociale peut donc entraîner des désavantages sur leur statut de séjour. Pendant la première vague déjà, le Secrétariat d'État aux migrations SEM avait communiqué que le recours à l'aide sociale en raison du coronavirus ne devait pas avoir de conséquences en matière de droit des étrangers. La CDAS veillera à ce que cette position prévale également lors de la deuxième vague : un nouveau recours à l'aide sociale ne doit pas restreindre le droit de séjour des personnes concernées. Cela permettra d'éviter que des personnes se retrouvent dans une situation économique précaire de peur de subir les conséquences sur le plan du droit des étrangers si elles demandent l'aide sociale.

Par ailleurs, le Comité de la CDAS a délibéré sur le prochain programme pour l'accueil de groupes de réfugiés particulièrement vulnérables provenant de régions en crise. En raison des restrictions d'entrée

dues au Covid, il est fort probable que, cette année, le contingent du programme de réinstallation en cours (2020/2021) ne pourra pas être entièrement exploité. La CDAS plaide en faveur d'une légère augmentation du taux dans le cadre du prochain programme d'accueil de personnes réfugiées à réinstaller. Cette augmentation du taux correspondrait au nombre de personnes n'ayant pas pu être admises cette année et se traduirait par un contingent total de 2000 personnes maximum dans les deux années suivantes (à l'origine, dans le programme en cours était prévu l'accueil de 1600 personnes).

Informations supplémentaires :

Nathalie Barthoulot, ministre et présidente de la CDAS
Tél. 032 420 51 03 mob. 079 248 98 84
E-mail: nathalie.barthoulot@jura.ch

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS
Tél : 031 320 29 95 mob. 076 336 47 98
E-mail : gaby.szoelloesy@sodk.ch